

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 mai 2010

**Président** : Éric THOMAS

**Présents** : Tous les membres sauf excusés.

**Excusés** : M. DONGUY, Mme ROURE, MM. MINANGOY, GIAUFFRET et Mme RUDE

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc MICHON

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 12 mai 2010 à 20 h 30 pour traiter l'ordre du jour suivant :

## **I – Jury d'Assises**

Suite au tirage au sort annuel, d'après la liste électorale, les personnes suivantes sont retenues pour le Jury d'Assises 2011 :

- M. ALBOUY Philippe – 380 Chemin de Portant
- Melle GUNIA Christelle – 5 Les Cadalles
- M. PAOLI Pierre – 63 Route de la Mairie

Le Tribunal désignera lui-même la composition des jurés après un nouveau tirage au sort.

## **II – C.P.I.**

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du S.D.I.S., une subvention suite à l'acquisition d'un nouveau pied de sirène pour le C.P.I.

Subvention attendue 30 % du coût HT (3840 €) soit 1152,00 €.

## **III – Subventions**

La répartition des subventions 2010 a été effectuée après propositions de la Commission « Associations ».

Somme prévue au Budget Primitif 11 000 €.

#### **IV – Modification des statuts du Syndicat d'Électricité**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain par 13 voix Pour et 1 Abstention.

Les principales modifications concernent :

- ⇒ le changement de nom : il deviendra Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.
- ⇒ la désignation d'un délégué suppléant sera autorisée.
- ⇒ une compétence complémentaire dans le domaine de l'énergie.
- ⇒ la refonte de la compétence éclairage public.

M. le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que la fibre optique arrivera sur la commune à l'automne 2010. Une fois en place, le Syndicat d'Électricité organisera une réunion publique afin d'informer la population.

#### **V – DPU**

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour une propriété sise 22 La Morandière.

#### **VI – Devis**

Le Conseil Municipal étudie plusieurs devis pour des travaux à réaliser à l'école « Edgar Quinet », et décide :

- d'accepter celui de l'entreprise JUIILLARD d'un montant HT de 3002,22 € pour l'isolation du dortoir,
- de ne pas donner suite, pour l'instant, à celui concernant le changement de la porte de ce même dortoir,
- d'ajourner le projet d'installation d'un store coupe vent sur le passage couvert de la classe de Mme MARICHAUD

#### **VII – Divers**

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, et conformément à la réglementation en vigueur, que les convocations de réunion du Conseil Municipal seront dorénavant transmises par messagerie électronique.
- Une plantation de rosiers sera effectuée à la Salle Polyvalente afin de remplacer les pins récemment arrachés, dans l'attente d'un embellissement personnalisé.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu  
Mercredi 9 juin 2010 à 20 h 30**

Fait à Certines, le 27 mai 2010  
Le Maire,  
Éric THOMAS